

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Réf. : N°014/2022  
 Page 1/2

**Objet :** DOB 2023

Membres : 18  
 Présents : 10  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 11  
 Pour : 11

L'an deux mille vingt-deux et le 18 octobre à 10h00, Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 octobre 2022, se sont réunis au lieu du siège du syndicat, sous la Présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marcel PIROTH, Michel PY, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Madeleine GARCIA-VIDAL à Régis BEDOS

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

En application des dispositions législatives en vigueur, Monsieur le Président propose au Conseil syndical de débattre des orientations budgétaires pour 2023.

Globalement le budget 2023 de RIVAGE s'équilibrerait en recettes et en dépenses à 431 598 €. Ce budget serait par conséquent dans le même ordre de grandeur que le budget primitif 2022 voté à 411 150 €. Le budget 2023 devra permettre de poursuivre les missions statutaires de RIVAGE et de mettre en œuvre les opérations en lien avec le SAGE, le DOCOB Natura 2000, la SGZH et le PAEC 2023-2025 (sous conditions de la validation de ce projet) en n'augmentant pas de façon substantielle les contributions des communes.

Pour y parvenir les dépenses et recettes s'orienteraient comme suit sur les principaux chapitres budgétaires :

**FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Charge à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général (75 098€) sont en diminution à la fois par rapport à 2022 (115 250€) et par rapport à la moyenne des cinq dernières années (+ %).

Il est à noter ici qu'un de projets récurrents à gros volume financier (régulation des ragondins 20 000 € /an) sera assuré en régie par le technicien ce qui explique en partie la diminution de la part budgétaire affichée « projets » en 2023 (47 698 €) par rapport à 2022 (83 850 €). Une grande partie de l'année 2023 sera par ailleurs consacrée au lancement du PAEC 202-2025, projet mis en œuvre en interne avec les moyens humains de RIVAGE.

Les projets prévus en 2023 seront complétés si besoin et si le bilan 2022 est excédentaire par de nouveaux projets inscrits le cas échéant au BS 2023.

Pour 2023 la part de ces projets consacrés aux travaux en milieu naturel est de 50 %, la part liée aux études est de 30% (avec notamment pour le site Natura 2000 les études sur l'état des populations de chiroptères et l'état des populations d'odonates) et enfin la part liée à l'EEDD et la sensibilisation qui est de 20 %. Ces pourcentages sont globalement comparables à 2022.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel (238 500€) sont en augmentation par rapport à 2022 (206 700€) et à la moyenne des 5 dernières années (187 300 €),

ceci en raison de la création du poste de technicien pour lequel la prise de poste est prévue au 1/1/2023 et passage à 100% de Jean-Alexis NOEL. Marie MAILHEAU reste à 80 % de temps de travail. L'augmentation du point d'indice en juillet 2022 explique aussi en partie cette différence entre 2022 et 2023. Ce volet inclut également l'accueil d'un stagiaire dans le cadre de la Stratégie de Gestion des zones humides (projet roselières).

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les indemnités des élus (34 000 €) sont en légère augmentation pour prendre en compte l'augmentation du point d'indice.

Charge financière (chapitre 066)

Le syndicat RIVAGE n'a pas de charges financières, car pas d'emprunt ni de ligne de trésorerie en cours.

**Recettes**

Dotations et participations (chapitre 074)

Les recettes intégrées dans ce chapitre correspondent aux dotations des membres de RIVAGE et aux subventions déjà accordées (arrêté ou convention signé).

- Communes et EPCI : les cotisations des communes et EPCI au syndicat RIVAGE n'évoluent pas de façon significative (+0.76 % / 2022).
- Agence de l'Eau : cofinancement de l'animation du SAGE, de la Stratégie de gestion des zones humides et de l'animation territoriale obtenues sur le programme d'action 2022. Il n'y a pas de recettes prévues de la part de l'Agence de l'Eau sur les postes de chargés de mission pour 2023. Le cas échéant les acomptes 2023 pourraient être intégrés au BS 2023.
- Etat et Union européenne : cofinancement de l'animation des DOCOB Natura 2000 et d'une partie du PAEC.
- Région Occitanie : Cofinancement du programme d'action 2023 dont l'animation de la SGZH. Le cas échéant l'acompte 2023 pourrait être intégré au BS 2023.
- ASF : financement à 100 % de la mesure compensatoire en faveur de l'Agrion de mercure

**INVESTISSEMENT**

**Dépenses**

Dans le budget 2023 il n'y aurait pas de modification notable par rapport à 2022. Les opérations prévues en 2023 concerneraient uniquement les équipements de RIVAGE et de la Maison de l'étang. Il faut également noter l'exécution du plan d'amortissement des subventions débuté en 2019.

**Recettes**

Les recettes d'investissement proviendraient de l'amortissement, de l'FCTVA et des subventions de l'Etat liées au projet des Dosses.

Le Conseil Syndical, vu le document portant orientation budgétaire pour 2023 et après en avoir délibéré, décide de s'accorder sur les orientations proposées.

Sans autre intervention, Monsieur le Président clôt le débat d'orientation budgétaire

POUR EXTRAIT CONFORME,  
A LEUCATE,  
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.

  
  
**Le Président  
Michel PY**